

**ARRÊTÉ 2023-205 PORTANT RÉGLEMENTATION À TITRE PROVISOIRE DE
L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DU STATIONNEMENT ESPLANADE JACQUES CHIRAC
À L'OCCASION DE L'INSTALLATION D'UNE SCÈNE ITINÉRANTE "CHANTEBUS"**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1 et suivants ;
- Vu le Code de la voirie routière, les articles L.116-1 à L.116-8, R.116-2 ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu le Code Pénal, l'article R.610-5 ;
- Vu la demande formulée auprès de Monsieur le Maire de la commune de Panazol, par Monsieur Valentin Besson, assistant à la programmation de l'Opéra de Limoges, d'installer à Panazol le dimanche 8 octobre 2023, une scène itinérante (bus aménagé) dénommée "Chantebus" en vue de donner un concert ("les Deux aveugles", opérette d'Offenbach) sur l'esplanade Jacques Chirac pendant le déroulement du marché dominical ;
- Considérant qu'il convient de régler pour des raisons de sécurité, le dimanche 8 octobre 2023, l'occupation du domaine public, la circulation et le stationnement des véhicules sur une portion de l'esplanade Jacques Chirac pour le stationnement du bus aménagé "Chantebus" ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le stationnement et la circulation des véhicules autres que le bus aménagé "Chantebus", les véhicules de service ou de secours seront interdits sur la portion de l'esplanade Jacques Chirac réservée à son installation, le dimanche 8 octobre 2023, de 8H00 à 13H00.

ARTICLE 2 : Les services techniques municipaux mettront en place un barrièrage délimitant cette portion de l'esplanade Jacques Chirac.

ARTICLE 3 : Les véhicules contrevenant à cet arrêté seront verbalisés et mis en fourrière par les services compétents.

ARTICLE 4 : L'organisateur devra veiller à ce que l'état de propreté des lieux soit respecté et qu'aucune dégradation ne soit commise,

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne, Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à PANAZOL, le 12 septembre 2023

Le Maire,



Fabien DOUCET

Publié en Mairie le ...1.8.SEP. 2023.....